

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Les dates des prochaines élections :

	1ER TOUR	2ND TOUR
PRESIDENTIELLE	23 AVRIL 2017	7 MAI 2017
LEGISLATIVES	11 JUIN 2017	18 JUIN 2017

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire en vertu de l'article L9 du code électoral, mais aucune sanction n'est prévue.

En revanche, le droit de vote est considéré par les institutions comme un devoir moral pour les citoyens, comme le rappelle l'inscription figurant sur les cartes électorales :

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

PAIEMENTS PAR TIPI

PAIEMENT PAR TIPI Cantine / Garderie / Transport scolaire

Conformément à notre délibération de conseil municipal et après aboutissement des formalités administratives, nous avons le plaisir de vous informer que vous pouvez désormais régler vos factures :

- **Cantine scolaire - Transport scolaire - Garderie municipale:** Par TIPI (Titres Payables par Internet) accessibles par

l'adresse : <http://tipi.budget.gouv.fr>

Avec l'identifiant collectivité suivant : 011130

Nous tenons à votre disposition à la Mairie ou par mail, un mode opératoire si besoin.

Les autres moyens de paiement habituels sont toujours possibles.

Ces nouvelles procédures simplifieront vos démarches administratives.

Le secrétariat, en Mairie, reste disponible pour vous renseigner en cas de besoin soit par courriel adressé à :

mairie@saintlaurentleseglises.fr soit par téléphone au 05.55.56.56.13 ou par fax au 05.55.56.55.17.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la commune sur lequel vous trouverez de nombreuses informations.

LES DERNIERS EVENEMENTS

Aux animations organisées par le comité des fêtes, qui ont toutes été un succès, randonnée VTT, vide grenier, fête annuelle, cochon à la broche... , se sont ajoutées diverses manifestations : endurance moto en juillet, récital de l'école de musique de Yann RAIX en août, inauguration du mur d'escalade et exposition avicole avec remise du prix du Président de la République par Madame le sous - préfet en octobre...

Le club de foot a réussi son vide grenier d'octobre avec de nombreux exposants, ravis d'une journée automnale ensoleillée.

Bonne continuation à tous les organisateurs, participez nombreux pour le maintien d'un lien convivial entre tous.

NOUS AURONS L'OCCASION DE NOUS RETROUVER POUR LES VŒUX 2017, LE VENDREDI 27 JANVIER à 18H30 A LA SALLE MULTI SERVICES, VOUS ETES TOUS CORDIALEMENT INVITES.



INFORMATION

La distribution du bulletin municipal est effectuée par les conseillers. En cas d'empêchement dû à la présence d'animaux domestiques en liberté ou à l'absence de boîte aux lettres, les bulletins sont à retirer à l'accueil de la mairie ou consultables et téléchargeables sur le site de la commune.

SAINT LAURENT LES EGLISES

Bulletin d'informations municipales intermédiaire n°3
Novembre 2016



Grâce à un travail en équipe et à la participation de tous les élus, grâce à des délégations bien assurées et à l'engagement des agents de la commune, les charges et les obligations de collectivité territoriale avancent de manière très satisfaisante.

Recentrés sur notre devoir de service public, au service des habitants : jeunes enfants, écoliers, collégiens, adolescents, jeunes adultes, parents ou grands-parents, personnes âgées... de Saint-Laurent les Églises, les actions de la commune sont nombreuses.

Les travaux de l'école étalés sur 3 ans se terminent. Des équipements informatiques viennent d'être installés : vidéoprojecteurs, tableaux blancs interactifs, ordinateurs et logiciels pédagogiques offrent désormais aux 89 enfants de Saint-Laurent les Églises, des classes bien équipées et accueillantes.

Les différents services se familiarisent avec les noms de rues et numérotations des maisons.

Le site internet www.saintlaurentleseglises.fr permet à tous de s'informer : « Education Jeunesse », « Associations », « Commerces et Services », « Loisirs », « Histoires et Patrimoine » ou la galerie photos... après « l'Accueil » et « La Mairie ».

Le regroupement des biens de sections avec le patrimoine foncier de la commune, suite à l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2016, va nous permettre une meilleure gestion des bois notamment mais aussi du réservoir incendie au lavoir d'Auziat.

Comme dans d'autres domaines, fruit d'un travail en commission traduit par des binômes d'élus, le cimetière fait l'objet d'attentions particulières car nous ne disposons d'aucun registre des inhumations, d'aucun plan, d'aucun registre des concessions... d'aucun ossuaire, ce qui est maintenant chose faite !

A mi-mandat je tenais à exprimer notre satisfaction d'une bonne cohésion et d'une bonne efficacité dans un contexte où les dotations diminuent et où il nous faut maîtriser et optimiser la dépense publique. Nous avons baissé les taux (-0.8%) d'imposition sur le foncier non-bâti et sur la taxe d'habitation sans aucun recours à l'emprunt depuis notre élection.

Au 1^{er} janvier 2017 la mise en place d'ELAN regroupant 24 communes va nécessiter d'y consacrer une attention particulière, pour mutualiser des moyens avec le souci de répondre au mieux aux objectifs de cette nouvelle organisation des territoires de la République.

Des projets sont en cours notamment pour que sur nos territoires ruraux nous puissions disposer d'un réseau de fibre optique pour l'accès internet, gageons qu'ils aboutissent avant la fin de notre mandat !

Nous souhaitons rester à votre écoute, n'hésitez pas à nous transmettre des courriels « mairie@saintlaurentleseglises.fr » ou à utiliser la boîte à idées à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Nous sommes ouverts aux bénévoles et aux bonnes volontés pour améliorer nos lieux publics, notre vie sociale et culturelle dans un esprit d'entraide et de « savoir vivre » ensemble !

Clubs et associations sont des auxiliaires précieux. Sachons, pour nous-mêmes et pour nos enfants préserver les atouts de Saint-Laurent les Églises. Passez de bonnes fêtes de fin d'année et débutons bien l'année 2017 avec une pensée compatissante et empathique.

Le Maire, Gérard ROUMILHAC.



E. L. A. N. va naître le 1^{er} Janvier 2017

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2016, la nouvelle communauté de communes née de la fusion des communautés de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion, Porte d'Occitanie et L'Aurence et Glane Développement est actée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dénommée « Elan Limousin Avenir Nature » soit E. L. A. N., ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupera 24 communes soit 27 705 habitants et 627 km².

Le siège est fixé 13 rue Gay Lussac à Ambazac (87240). Les fonctions de receveur seront exercées par le comptable en charge du Trésor Public de Bessines-sur-Gartempe.

E. L. A. N. exerce, au 1^{er} janvier 2017, de manière immédiate et sur l'ensemble du périmètre, l'intégralité des compétences obligatoires prévues par la loi. Elle exerce les compétences optionnelles et facultatives que les précédentes communautés de communes exerçaient jusqu'au 31 décembre 2016.

Biens et Personnels sont, de droit, transférés au nouvel EPCI.

1. LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- En matière de développement économique: Création, aménagement, entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires, actions de développement économique, politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme.
- En matière d'aménagement de l'espace
- En matière d'accueil des gens du voyage
- En matière d'ordures ménagères

2. LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement : Entretien et mise en valeur des parcours de randonnées, restauration, aménagement, entretien des berges et bassins versants, Glane, Vincou, Glayeule et leurs chevelus, aménagements Natura 2000 (ex secteur MAVAT), charte Limousin « Bois construction Environnement » (ex Porte d'Occitanie), entretien et gestion des rivières.
- En matière de politique du logement et cadre de vie :
 - Ex secteur AGD : Programme local de l'habitat, logements sociaux, répartition équilibrée entre communes, réalisation de logements locatifs (construction, acquisition, rénovation).
 - Ex secteur MAVAT : Mise en œuvre d'une OPAH.
 - Ex secteur Porte d'Occitanie : Mise en œuvre de programmes locaux de l'habitat (OPAH, PRIG).
- En matière de voirie d'intérêt communautaire :
 - Ex secteur Porte d'Occitanie : Création, entretien, aménagement de voies d'intérêt communautaire.
- En matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :
 - Ex secteur AGD : Pôle « Lecture publique ».
 - Ex secteur MAVAT : Construction, entretien, fonctionnement d'équipements sportifs nouveaux, halle polyvalente de Saint-Priest-Taurion, aménagement base VTT (en extension de la boucle de randonnée d'intérêt communautaire), école intercommunale de musique et de danse.
- En matière d'actions sociales d'intérêt communautaire : Enfance et Jeunesse (ex AGD : Maison de l'enfance de Chamborêt, RAM itinérant), emploi (ex MAVAT : mise en place d'un centre emploi formation / ex AGD : insertion sociale et professionnelle : participation à la gestion de la Mission Locale de l'agglomération de Limoges).

3. LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- En matière d'aménagement de l'espace : Réserves foncières, ex AGD : numérisation du cadastre.
- En matière de tourisme : ex MAVAT : commercialisation de produits touristiques, refuges, gîtes, chemins de randonnée sur boucle intercommunale, ex Porte d'Occitanie : sentiers de randonnée.
- En matière culturelle : AGD : jumelages
- En matière d'assainissement non collectif
- En matière d'aménagement numérique



LE CIMETIERE

Le plan du cimetière est affiché près de l'entrée du haut. Nous rencontrons des difficultés pour établir la liste des propriétaires de concessions.

Merci de bien vouloir signaler à la mairie toute information ou modification à y apporter.

Rappel : Les municipalités n'ont pas le droit d'entretenir les concessions, même en état d'abandon apparent.

L'ECOLE

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 1er septembre 2016 pour les **89 élèves de notre école élémentaire publique**. Elle s'est déroulée dans des locaux rendus plus agréables après trois tranches de travaux.

Les enfants ont été accueillis sur 4 classes : PS-MS-GS : 27 élèves M. Michel FERLAC / CP-CE1 : 16 élèves Mme Céline COULON / CE2-CM1 : 22 élèves Mme Nathalie FARDET / CM1-CM2 : 24 élèves Mme Marie-Laure BOULIN et Mme Claire VIELLETOILE.

Le départ l'an prochain pour le collège de 15 CM2 et dans deux ans de 20 CM1 laisse planer le risque d'une fermeture de classe comme pour plusieurs communes avoisinantes. Espérons des entrées nombreuses pour étoffer les effectifs. Pour rappel, toute nouvelle famille arrivant sur la commune doit faire inscrire son (ses) enfant(s) à la Mairie et procéder à son(leur) admission auprès de la Directrice de l'école.

Les dates des vacances de la zone A dont nous faisons partie sont :

Vacances de Toussaint : du mercredi 19 octobre 2016 après la classe au jeudi 03 novembre 2016 au matin / Vacances de Noël : du vendredi 16 décembre 2016 après la classe au mardi 03 janvier 2017 au matin / Vacances d'hiver : vendredi 17 février 2017 après la classe au lundi 06 mars 2017 au matin / Vacances de printemps : vendredi 14 avril 2017 après la classe au mardi 02 mai 2017 au matin / Vacances d'été : vendredi 07 juillet 2017 après la classe.

Suite au Conseil Municipal du vendredi 10 juin 2016, il a été décidé que **la garderie ferme à 19 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs** au lieu de 18h30 auparavant.

De plus, l'organisation de la **restauration scolaire** a été revue afin de ne prévoir qu'un **seul service pour tous les élèves de 12h30 à 13h25** puis récréation dans la cour jusqu'à 13h50. Ceci permet aux enfants d'être servis plus tôt après une « longue matinée de classe ».

La loi « NOTRe » prévoit le transfert de la compétence « **TRANSPORTS SCOLAIRES** » des départements vers les régions en septembre 2017. Actuellement, les familles paient 5 % du coût (90 % département et 5 % commune) mais cela pourrait changer.

Depuis 3 ans, la Commune a mis en place (avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de La Jonchère) **trois services à destination des enfants** :

- ✓ Les « TAP », Temps d'Activités Périscolaires ont lieu les vendredis de 14h à 16h30. Ils sont gratuits et facultatifs. Cette année, 65 enfants les fréquentent et sont partagés en 7 groupes avec des animateurs du SIVU et de la Commune : 1 groupe PS : Olivia / 1 groupe MS : Rémi / 1 groupe GS : Nadine / 1 groupe CP-CE1 : Glenda / 1 groupe CE2 : Alexia / 2 groupes CM1-CM2 : Rosine et Déborah.
 - Le thème de cette année est « Un pour tous, tous pour un ».
 - Quelques activités passées et à venir : Conseil des enfants / Plastique fou et jeux collectifs / Kamishibai « La ligne » et jeux autour du ballon de basket / Malle prévention routière / Photos qui fait quoi ? / Bataille navale et jeux de mimes / Rugby / Ligue des droits de l'homme / Country / Dessin BD / Jeux de la citoyenneté / Yoga / Jeux de ronde / Joue avec ton héros / Danse et chante avec ton héros / Décorations de Noël ...
 - Pour informer les familles, un petit journal est diffusé à la fin de chaque période.
- ✓ Les mercredis après-midi (11h30 à 19h), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Croc'Loisirs » assure une continuité de service pour les familles qui ne peuvent récupérer leur enfant après la classe (repas et transport assurés entre l'école et le SIVU).
 - L'ALSH, par le biais du centre de ressources des accueils de loisirs, a un projet " handicap à l'ALSH c'est possible" avec : création d'un jeu de société, jeux autour des 5 sens, participation au Téléthon avec réalisation de mugs et bougies qui seront en vente le samedi 3 décembre à la Jonchère Saint Maurice, participation d'associations à l'ALSH comme chiens guide d'aveugles ou la langue française des signes, séances de sophrologie, malle handisport... et les incontournables fête de Noël (repas, déco, spectacle...), fête des pères, fête des mères..., jeux collectifs, activités manuelles...
- ✓ Des activités sont aussi proposées lors des vacances scolaires (sauf celle de Noël) à l'ALSH « Croc'Loisirs » pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 14 ans.
 - Le thème des vacances de Toussaint était « GASPI' HALLOWEEN » avec de nombreuses **animations : activités pour les petits** (jeu du recyclage, Halloween déguisement et à la recherche de bonbons, fabrication d'un composteur, piscine à St-Léonard de Noblat, patinoire à Limoges, kinball, nuitée au centre à partir de 5 ans...), **activités pour les moyens et les grands** (jeu d'Harry Potter, réalisation d'expériences et d'un livret trucs et astuces, piscine à St-Léonard de Noblat, patinoire à Limoges, fabrication d'un liquide vaisselle maison, grands jeux, nuitée..).

Les petites vacances de cette année 2016-2017 sont centrées sur le gaspillage alimentaire et le cirque. Des associations telles que Animations Paillette ainsi que Cortex Circus vont intervenir sur les vacances de Février et Avril en proposant des animations en vue de préparer un grand spectacle pour les parents et les autres ALSH qui travaillent sur le même thème. Pour la réalisation de ce projet, les enfants devront suivre les séances pour participer au spectacle. Une fiche informative ainsi qu'une fiche d'inscription spécifique seront distribuées. Il y aura toujours les animations comme les grands jeux, les nuitées, les sorties, les activités manuelles...

Le coût (communes SIVU) va de 8,20 € à 8,80 € en fonction du quotient familial. Les passeports CAF ou MSA peuvent être déduits de ces prix. Enfin, un **site internet fermé de l'ALSH** (avec code pour les parents) va voir le jour. Une feuille explicative et une demande de confidentialité sera donnée aux parents pour signature et ainsi obtenir le code d'ici la fin de l'année.

L'organisation pédagogique est confiée à la directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Croc'Loisirs » (Mme Bouyer). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à la contacter au 06 01 10 30 88 ou par mail : sivu.accueildeloisirs@gmail.com